

Tel. +49(0)911 - 642960

Page: 1/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024 Date d'impression: 27.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Marmorkitt 1000 Transparent**

· Code du produit: 10701, 10703, 10704, 10707, 10708, 10709

DY43-P0A0-T000-K5CR · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

Résine de réaction préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Lechstraße 28

Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

· Service chargé des

renseignements: Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48 STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30 le Vendredi de 7:30 à 13:30

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions STOT RE 2

répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



(suite de la page 1)

Page: 2/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

· Pictogrammes de danger









HS02 GHS07 GHS08 GHS0

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

styrène

vinyltoluène

anhydride maléique

Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-

hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

111 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection

des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

 $\begin{array}{ccc} \cdot & \underline{PBT:} & & \text{Non applicable.} \\ \cdot & \underline{vPvB:} & & \text{Non applicable.} \end{array}$

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien,

se référer à la rubrique 11.

(suite page 3)



Page: 3/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· <u>Description:</u> Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

	dangeredx.	
· Composants dangereux:		
EINECS: 246-562-2 Reg.nr.: 01-2119622074-50-0000	vinyltoluène Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	<10%
Reg.nr.: 01-2119979579-10	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-ethanol Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
EINECS: 203-625-9 Numéro index: 601-021-00-3 Reg.nr.: 01-2119471310-51	toluène Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
EINECS: 203-571-6 Numéro index: 607-096-00-9 Reg.nr.: 01-2119472428-31	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures

après un accident.

· Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au

chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

· <u>Après contact avec la peau:</u> En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

(suite page 4)



(suite de la page 3)

Page: 4/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

Etourdissement Vertiges

Nausées

Migraine

Risque d'incidents respiratoires. · Risques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

Jet d'eau à grand débit

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale. Porter un appareil de protection respiratoire.

· Autres indications Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)



Page: 5/17

rubriques

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

· 6.4 Référence à d'autres

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont

plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les

conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

 Composants 	s présentan	t des va	lleurs-seuil à	à surveiller	par p	oste de	travail:
--------------------------------	-------------	----------	----------------	--------------	-------	---------	----------

25013-15-4 vinyltoluène

VLEP Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

100-42-5 styrène

VLEP Valeur momentanée: 200 mg/m³, 46,6 ppm

Valeur à long terme: 100 mg/m³, 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (13)

108-88-3 toluène

VLEP Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée

108-31-6 anhydride maléique

VLEP Valeur momentanée: 1 mg/m³

(suite page 6)



Page: 6/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

		(suite de la pa
DNEL		(Salice de la pa
	l vinyltoluène	
Oral		0,0833 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
	,	0,595 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5,83 mg/m³ Air (ARB)
	,	1,04 mg/m³ Air (BEV)
100-42-5 s	tvrène	,- 0 ()
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2.1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
'	,	343 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-306 mg/m³ Air (ARB)
ii ii ididicoii o	Divine (realization and)	174,25-182,75 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m³ Air (ARB)
	DIVEE (Earigzeit Wiederrieit)	10,2 mg/m³ Air (BEV)
Poaction n	nass of 2 2'-[//-mothylnhon	yl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylpheny
amino]-eth		yr)iiiiilojbisetiiailoi aliu 2-[[2-(2-iiyuloxyetiloxy)etilyi](4-iiletilyipileliy
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0.83 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
	(0,83 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	9,8 mg/m³ Air (ARB)
	(2,9 mg/m³ Air (BEV)
108-88-3 to	oluène	<i>y</i> - 3- (<i>y</i>
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	8.13 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
	(226 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	384 mg/m³ Air (ARB)
	- 1 · (· · · · · · · · · · · · · ·	226 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	192 mg/m³ Air (ARB)
	DIVEE (Earigzeit Wiederrieit)	56,5 mg/m³ Air (BEV)
108-31-6 3	nhydride maléique	oo,o mg/m //m (be v)
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,06 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,04 mg/kg bw/day (ARB)
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
	DIVEE (Langzen-wiederholt)	0,1 mg/kg bw/day (ARD)
Inhalatoiro	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,2 mg/m³ Air (ARB)
IIIIIaiaioire	DNEL (Kurzzeit-akut) DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,081 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	,
		0,08 mg/m³ Air (BEV)
PNEC		
	l vinyltoluène	
PNEC (wäs	ssrig) 17 mg/l (KA)	
	0,000319 mg/l (MW)	
	0,0000319 mg/l (SW)	
PNEC (fest	,	
	0,025 mg/kg Trockenge	ew (MWS)

-FR



Page : 7/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Numéro de version 15 (remplace la version 14) Date d'impression: 27.05.2024 Révision: 27.05.2024

Nom du produit: M	armorkitt 1000 Tra	nsparent	
		(suite de la page 6)	
	1,245 mg/kg Trock	rengew (SWS)	
100-42-5 styrèn			
PNEC (wässrig)	• ,		
	0,014 mg/l (MW)		
	0,028 mg/l (SW)		
	0,04 mg/l (WAS)		
PNEC (fest)	0,2 mg/kg Trocker		
	0,307 mg/kg Trock		
	0,614 mg/kg Trock		
Reaction mass amino]-ethanol	of 2,2'-[(4-methylp	henyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)	
PNEC (wässrig)	10 mg/l (KA)		
	0,005 mg/l (MW)		
	0,048 mg/l (SW)		
PNEC (fest)	0,21 mg/kg Trocke	engew (BO)	
	0,12 mg/kg Trocke	engew (MWS)	
	1,2 mg/kg Trocker	ngew (SWS)	
108-88-3 toluèn	9		
PNEC (wässrig)	13,61 mg/l (KA)		
, ,	0,68 mg/l (MW)		
	0,68 mg/l (SW)		
	0,68 mg/l (WAS)		
PNEC (fest)	2,89 mg/kg Trocke	engew (BO)	
, ,	16,39 mg/kg Trock	rengew (MWS)	
	16,39 mg/kg Trockengew (SWS)		
108-31-6 anhyd	ride maléique		
PNEC (wässrig)	44,6 mg/l (KA)		
	0,0038 mg/l (MW)		
	0,038 mg/l (SW)		
	0,4281 mg/l (WAS		
PNEC (fest)	0,037 mg/kg Trock	kengew (BO)	
	0,0296 mg/kg Troo	ckengew (MWS)	
	0,296 mg/kg Trock	kengew (SWS)	
· Remarques supp		Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.	
· 8.2 Contrôles de Contrôles technic		Sans autre indication, voir point 7.	
		elles que les équipements de protection individuelle	
 Mesures général et d'hygiène: 		Au travail, ne nas manger, ni hoire, ni fumer, ni priser	
et a riygierie.		Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.	
		Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du	
		produit.	
		Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour	
		animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.	
		Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.	
		Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.	
		Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. (suite page 8)	
		(suite page o)	



Page: 8/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

· Protection respiratoire: Filtre A/P2

(suite de la page 7)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambient

Protection des mains: l'air ambiant. Une protection des mains une protection des mains l'air ambiant. Une protection des mains l'air ambiant. Une protection des mains l'air ambiant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CEapprouvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection:

ARRETIL (http://www.stoko.com)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKODERM (http://www.stoko.com

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

 Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 1, 30 min

(suite page 9)



Page: 9/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

(suite de la page 8)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants

sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les

éclaboussures:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur:

· Odeur: Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure: · Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation

Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C · Dynamique:

· Solubilité

· l'eau: · Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C:

Jaune

Caractéristique

Non déterminé.

145,2 °C

1,2 Vol % 8,9 Vol % 32 °C

480 °C (100-42-5 styrène)

Non déterminé. non applicable

210 s (DIN 53211/4)

Non déterminé.

Pas ou peu miscible Non déterminé.

1,1 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 10)



Page: 10/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006. Article 31

Date d'impression: 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

(suite de la page 9)

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges · Propriétés explosives:

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

40.5 % · Solvants organiques: · Teneur en substances solides: 0.0 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Réactions aux acides puissants. Réactions aux alcalis puissants.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Inhalatoire LC50/4 h 27,6 mg/l

25013-1	5-4 viny	ltoluène
---------	----------	----------

ı	23013-1	3-4 VIIIYILOIL	CIIC	
	Oral	LD50	3.375 mg/kg (rat)	
ı		NOAEL	600 mg/kg (rat)	

(suite page 11)



Page: 11/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produ	uit: Marmo	rkitt 1000 Tra	ansparent	
			(suite de la page 10)	
Dermique	LD50	4.585 mg/kg		
Inhalatoire	LC50/4h	>16.891 mg/	m3 (rat)	
	LC50/4 h	11 mg/l (ATE	E)	
100-42-5 s	tyrène	J (,	
Oral	LD50	>2.000 mg/k	g (rat)	
Dermique	LD50	_	g (rat) (OECD-Prüfrichtlinie 402)	
Inhalatoire		9,5 mg/m3 (r	, , ,	
		11.800 mg/m	,	
	LC50/4 h	11,8 mg/l (ra	` '	
	NOAEC	4,34 mg/l (ra		
Reaction n		• ,	bhenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)	
amino]-eth		. [(+ mount)		
Oral	LD50	619 mg/kg (r	rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/k		
108-88-3 to			- · · ·	
Oral	LD50	5.580 mg/kg	(rat)	
Dermique	LD50	5.000 mg/kg	` '	
Inhalatoire		5.320 mg/l (r		
mindiaton 6	2000/111	25,7-30 mg/l	·	
	I C50/48h		aphnia magna)	
108-31-6 a		• ,	aprilla magna)	
Oral	LD50	•	mg/kg (rabbit) (OECD 401)	
Orai	LDSU	400-480 mg/		
Dermique	I DEO	_	- · ·	
Inhalatoire		2.620 mg/kg		
mnalatoire		>4,35 mg/l (r	<i>'</i>	
0		138 mg/l (ler	n)	
· <u>Corrosion c</u> cutanée	cutanee/irrit	ation	Provoque une irritation cutanée.	
	ulaires grav	es/irritation	Trovoque une intulion outanos.	
oculaire			Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisat	tion respira	toire ou		
<u>cutanée</u>	ے جواسیہ کا	allulaa	Peut provoquer une allergie cutanée.	
 Mutagénicit germinales 		ellules	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas	
germmaics			remplis.	
· Cancérogé	nicité		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas	
			remplis.	
· Toxicité por			Susceptible de nuire au fœtus.	
· <u>Toxicité spe</u>				
unique	organes cibles (STOT) - exposition unique		Peut irriter les voies respiratoires.	
· Toxicité sp	Toxicité spécifique pour certains			
	oles (STOT) - exposition		
répétée			Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite	
· <u>Danger par</u>	aspiration		d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
			(suite page 12)	
			FR—	



(suite de la page 11)

Page: 12/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aqua	etique.
25013-15-4 v EC50	
	2,6 mg/l (Bluegill.)
EC50/48h	1,3 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,563 mg/l (piscis)
	1,6 mg/l (green alge)
NOEC/21d	0,32 mg/l (daphnia magna)
	0,563 mg/l (piscis)
EC10	0,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC50/72h	0,319 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	5,2 mg/l (Fathead minnow)
	2,6 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50/96h	5,2-23,4 mg/l (piscis)
	5,2 mg/l (pimephales promelas)
100-42-5 sty	
EC50/96h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50	500 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)
	5,5 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
	1,4 mg/l (selenastrum capricornutum)
IC5/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/16h	>72 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/72u	>1-<10 mg/l (green alge)
EC20/0.5h	140 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC/21d	1,01 mg/l (daphnia magna)
EC10	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/48h	0,56 mg/l (green alge)
	3,3-7,4 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	0,46-4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>1-<10 mg/l (piscis)
	19,03-33,53 mg/l (lem)
	3,24-4,99 mg/l (pimephales promelas)
	6,75-14,5 mg/l (Pimephales promelas)
	58,75-95,32 mg/l (poecilia reticulata)
LC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
	(suite page 13)

(suite page 13)



Page: 13/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

	(suite de la page 1
	ass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)
amino]-eth	48 mg/l (daphnia magna)
EC50/4611	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	>100 mg/l (Cyprinus carpio)
108-88-3 to	
EC50/24h	84 mg/l (BES)
L030/2411	245 mg/l (CHV)
	8 mg/l (daphnia magna)
	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/96h	>433 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
IC50/96H	12 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (lit.)
1030/1211	12 mg/l (Selenastrum capricornutum) (lit.)
EC50/48h	5,46-11,5 mg/l (daphnia magna) (lit.)
NOEC	0,74 mg/kg (daphnia magna)
EC50/48h	3,78 mg/l (daphnia magna)
EC50/4611 EC50/72h	10 mg/l (green alge)
EC30/7211	12,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	5,5 mg/l (piscis)
LC30/9011	11-15 mg/l (lem)
	5,8-17 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (lit.)
	54 mg/l (Oryzias latipes)
	12,6-19,05 mg/l (pimephales promelas)
100 21 6 an	7-28,2 mg/l (poecilia reticulata) hydride maléique
EC50/24h	316-330 mg/l (daphnia magna)
EC50/2411	77 mg/l (daphnia magna)
EC10/18h	44,6 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	42,81 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
ErC50/4611	74,35 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
	150 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	10 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	29 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
L030/12II	74,32 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	>150 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	75 mg/l (lepomis macrochirus)
2000/0011	75 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	10 mg/ (Oncomyniciae myrice)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable. · PBT: · vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

(suite page 14)



Page: 14/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

· 12.7 Autres effets néfastes

(suite de la page 13)

- · Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer · Recommandation:

dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS

COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, · Recommandation:

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN3269

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, DANGEREUX

POUR L'ENVIRONNEMENT

POLYESTER RESIN KIT, MARINE POLLUTANT

POLYESTER RESIN KIT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

· IMDG

· IATA



3 (F3) Liquides inflammables. · Classe Étiquette

·IMDG



 Class 3 Liquides inflammables. · Label

(suite page 15)



Page: 15/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

(suite de la page 14)

·IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· <u>Label</u>

· **14.4 Groupe d'emballage** · ADR, IMDG, IATA

· ADR, IMDG, IATA

• 14.5 Dangers pour l'environnement
• Marine Pollutant: Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par

<u>l'utilisateur</u> Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: - F-E,S-D

· NO EMS: F-E,S-I
· Stowage Category A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport

Code de restriction en tunnels
 Remarques:
 Sans composant du durcisseur: pas de matières

dangereuses < 450 l

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

· Excepted quantities (EQ) Code: See SP340

· <u>Remarques:</u> Sans composant du durcisseur: pas de matières

dangereuses < 450 l

· <u>IATA</u>

Remarques: Sans composant du durcisseur: 3/III UN 1866 Resin Solution

· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>

UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I

· <u>Catégorie SEVESO</u> E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 16)



(suite de la page 15)

Page: 16/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

· Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences

relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3 toluène

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3 toluène

3

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· <u>VOC EU</u> 446,0 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 17)



Page: 17/17

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 27.05.2024 Numéro de version 15 (remplace la version 14) Révision: 27.05.2024

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent

(suite de la page 16)

H332	Nocif par innaiation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
	difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions H372 répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique:

· Date de la version précédente: · Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

Laboratoire

08.12.2022 14

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3